

Avis voté en plénière du 29 avril 2015

Vingt ans de lutte contre le réchauffement climatique en France : bilan et perspectives des politiques publiques

Déclaration du groupe de la CGT

Le réchauffement climatique est un enjeu majeur du 21ème siècle. Pour la CGT, s'attaquer résolument aux racines du problème est impératif pour réussir à infléchir la trajectoire prise.

Les pays industrialisés, comme la France, ont une responsabilité particulière : les conséquences du dérèglement du climat touchent davantage les pays les plus fragiles.

La réduction des inégalités entre les peuples et les citoyens est prioritaire.

La diminution des Gaz à effet de serre (GES) y participe, à condition de partir de la réponse aux besoins dans le respect de notre environnement.

Il s'agit bien d'imaginer un nouveau mode de développement. C'est la notion de développement humain durable, au cœur du projet CGT.

La saisine n'est pas suffisamment allée sur le fond du sujet : impact de la crise sur les politiques climatiques, changements dans le système productif et le mode de consommation, mécanismes de solidarité entre territoires, anticipations sociales des évolutions...

Malgré la prise en compte des remarques et amendements proposés, la structure initiale du texte n'a malheureusement pas permis d'aborder ces questions.

Il s'agit d'une véritable différence d'appréciation sur les causes du problème, et par conséquent sur les politiques à mettre en place pour y répondre.

L'implication de chacun est nécessaire, et nos comportements individuels doivent changer, mais une grande partie de ces changements ne sera possible que si les logiques productives évoluent profondément et si les politiques publiques y participent.

Pour exemple, le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre, et en progression, est constitué par les transports. Réduire les émissions implique de développer et moderniser les transports collectifs, revitaliser le fret ferroviaire, travailler sur l'intermodalité, le fluvial.

Le lien est direct avec l'urbanisme, le prix des loyers, les horaires décalés et fractionnés.

Nous touchons ici aux limites du mode de développement libéral, avec le juste à temps, les flux tendus et les stocks dans les camions, le *dumping* social et environnemental, à l'inverse du

développement de l'économie circulaire et de la relocalisation de l'appareil industriel sur le territoire.

Les questions sociales sont majeures mais trop peu abordées alors que le réchauffement climatique est une question sociale à part entière.

En matière de signal carbone, la régulation par le marché ne peut suffire. La voie réglementaire est indispensable.

Ne nourrissons pas l'illusion que la France pourrait à elle seule résoudre tous les problèmes.

De ce point de vue nous regrettons que les coopérations à construire au niveau européen et international soient peu abordées.

La CGT prendra toute sa place dans la COP 21, en lien avec les organisations syndicales européennes et internationales, avec la volonté qu'elle ne reste pas un exercice de communication.

Compte tenu des insuffisances et des divergences signalées, le groupe CGT s'est abstenu.